

# **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019**

*Convocations du 20 mars 2019*

*Affichage du 20 mars 2019*

L'an deux mille dix-neuf, le 25 mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Lesches proclamés par le bureau électoral à la suite du scrutin du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur avait été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** M. JACQUEMIN Jean-Marie, Maire  
Mme GIBERT Christine, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
M. FROMONT Thierry, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
M. CHANTEGREL Bernard,  
M. COUTANT Bernard,  
M. DAVOURIE Patrick,  
M. DEFRESNE Dominique,  
M. BUFFETAUD Jean-François  
Mme LOPEZ Luline,  
M. THIBAUT Jean-François,  
Mme VERNIERE Sophie,  
M. VALLEE Simon

**Etait absente excusée :** Mme KHETAL Cathya qui a donné pouvoir à Mme GIBERT Christine.

**La séance est ouverte à 19 heures 10 minutes, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie JACQUEMIN, Maire.**

Monsieur Dominique DEFRESNE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé de la manière suivante :

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 JANVIER 2019.**

Monsieur le Maire rappelle que le Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2019 a été précédemment adressé à chaque membre du Conseil Municipal. Aucune remarque n'a été formulée.

Le Procès Verbal de la séance du 26 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

## **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 COMMUNE.**

Le résultat d'exécution du budget mentionné sur l'état II-2 du Compte de Gestion laisse apparaître un excédent cumulé de **347 304,80 euros**. Cet excédent cumulé correspond à un résultat de clôture de + 245 711,77 euros en section d'investissement et de + 101 593,03 euros en section de fonctionnement.

Ce résultat est conforme aux écritures de l'ordonnateur et les soldes 2017 ont été repris dans les écritures de la balance d'entrée de l'exercice 2018, le compte de gestion du Receveur est approuvé à l'unanimité.

## **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2018 COMMUNE.**

Présentation des résultats :

Section d'investissement.		Section de fonctionnement.	
Total des titres émis	151 841,64	Total des titres émis	590 703,80
001 Solde N-1	226 250,98	Solde N-1	0,00
Total des mandats émis	132 380,85	Total des mandats émis	489 110,77
<b>Excédent</b>	<b>245 711,77</b>	<b>Excédent</b>	<b>101 593,03</b>

Soit un excédent cumulé de 347 304,80 €uros conforme au Compte de Gestion du Receveur Municipal.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le compte administratif 2018 laissant apparaître un excédent cumulé de 347 304,80 €uros est approuvé à l'unanimité.

## **FIXATION DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES.**

Monsieur le Maire rappelle les taux actuellement appliqués :

Les bases d'imposition prévisionnelle des taxes locales 2019 communiquées par les services fiscaux sont :

- Taxe d'habitation : 1.018.000
- Taxe foncière (bâti) : 585.800
- Taxe foncière (non bâti) : 15.300

En maintenant les taux des 3 taxes, le produit à taux constants sera de **360 254 €uros**, soit :

- taxe d'habitation **16,08%** soit un produit de 163 694 €uros
- Taxe Foncier bâti **31,60%** soit un produit de 185 113 €uros
- Taxe foncier non bâti **74,82%** soit un produit de 11 447 €uros

-----  
Total produit attendu 360 254 €uros

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les taux de 2016, soit :

- Taxe d'habitation = **16,08%**
- Taxe Foncier bâti = **31,60%**
- Taxe foncier non bâti = **74,82%**

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2018 COMMUNE M14.**

Il est rappelé que seul le résultat de fonctionnement fait l'objet d'une affectation, le résultat d'investissement étant obligatoirement repris dans la même section.

Considérant l'excédent de fonctionnement de **101 593,03 €uros**, afin de couvrir le besoin d'autofinancement et la nécessité de provisionner les investissements prévus sur l'exercice 2019 et suivants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent au C/1068 de la section d'investissement du budget 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

## **APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE.**

Proposition du Budget 2019 :

<b>Section d'investissement.</b>		<b>Section de fonctionnement.</b>	
Total des recettes	<b>595 534,80 €</b>	Total des recettes	<b>605 980,00 €</b>
Total des dépenses	<b>286 900,00 €</b>	Total des dépenses	<b>605 980,00 €</b>

L'ensemble des chapitres budgétaires ayant été examiné, le projet de budget 2019 est soumis au vote par chapitre.

Après en avoir débattu et à la l'unanimité, le budget primitif 2019 de la commune est adopté.

## **SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS C/6574.**

Pour l'exercice 2019, les demandes de subventions sont les suivantes :

- Souvenir français : 100 €
- FNACA : 100 €
- Collège Louis Braille : 300 €
- La Grangée de l'Histoire : 100 €
- Chœur Résonance : 100 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 100 €

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions 2019 selon les montants définis ci-dessus:

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS INCOMPLET.**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide,

- ✚ De créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires.
- ✚ Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et grade ainsi créés sont inscrits au budget de la commune.

## CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE ET FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR UN AVANCEMENT DE GRADE.

Vu l'article 35 de la loi 2007-209 du 19/02/2007 portant sur la procédure applicable en matière d'avancement de grade et modifiant l'article 49 de la loi 84-53 du 26/01/1984,

Considérant qu'un seul agent administratif de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est promouvable au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe,

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de fixer à 100 % le taux de promotion de l'effectif du grade concerné, de saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de Seine et Marne et d'autoriser la création d'un poste budgétaire d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES – APPROBATION DU RAPPORT DE CHARGES DE LA CLECT DU 10 DECEMBRE 2018.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire,

Vu l'avis préalable favorable unanime de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées lors de la séance du 10 décembre 2018.

Vu la délibération n°2018-107 du Conseil communautaire du 18 décembre 2018 portant approbation à l'unanimité du rapport de la CLECT du 10 décembre 2018

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 10 décembre 2018 tel que joint en annexe.

## DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'EQUIPEMENT RURAL 2019.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le projet de divers travaux au groupe scolaire.

Il précise qu'il peut être sollicité, auprès du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d'Équipement Rural (FER) 2019. Le taux de subvention FER peut atteindre 50%, étant précisé que le plafond de la dépense subventionnable est de 100 000 €, pour les communes de moins de 2 000 habitants. L'attribution de subvention FER est limitée à un dossier par an et par collectivité.

Les montants prévisionnels des opérations sont les suivants :

Peintures des classes et des poutres extérieures : 13.047, 85 H.T., soit 15.657,42 T.T.C.

Changement d'huisseries et installation de portes intérieures pour confinement : 11.932,00 H.T., soit 14.318,40 T.T.C.

Changement couverture et Velux : 41.604,30 H.T., soit 49.925,16 T.T.C.

Le financement de cette opération serait le suivant :

- ✚ Conseil Départemental, Fonds d'Équipement Rural 2019, plafonné à 50 % de 100 000 €, à solliciter : 33.292,07 €
- ✚ Autofinancement : 33.292,08 € HT - TVA 20 % à provisionner : 13.316,83 €, soit un montant total à la charge de la Collectivité : 46.608,91 euros.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE :**

D'approuver l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 66.587,15 € HT soit 79.900,98 € TTC ainsi que son plan de financement.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de Seine et Marne au titre du Fonds d'équipement rural 2019 et dit que le solde sera financé sur les fonds propres de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre intervention n'étant demandée, la séance est levée à 19 heures 40 minutes.**